



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 13022

Texte de la question

M. Jean-Marie Demange appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur la lutte contre la toxicomanie. Un prérapport de la Cour des comptes constate que l'argent destiné à la lutte contre la toxicomanie ne serait pas toujours utilisé comme il devrait l'être et servirait même parfois à couvrir d'autres dépenses. Il lui demande donc de lui indiquer très clairement la part versée aux associations qui travaillent sur le terrain au titre de l'année 1997, et les mesures qu'il compte prendre afin qu'à l'avenir soit établie une gestion transparente et efficiente de ces budgets.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur l'utilisation des crédits destinés à la lutte contre la toxicomanie en 1997. Les priorités concernent le développement de l'accès aux soins des personnes toxicomanes en favorisant l'augmentation et la diversification du dispositif spécialisé de soins par le doublement des capacités d'hébergement et de développement des traitements de substitution. Des réponses de proximité visant à développer l'approche sociale de la toxicomanie et la réduction des risques sanitaires et sociaux ont également été privilégiées par la mise en place de structures de prévention « point écoute » dans les quartiers difficiles, de structures d'hébergement d'urgence sociale « sleep in », de lieux de vie et de contact « boutiques » pour les personnes toxicomanes les plus marginalisées, ainsi que des programmes d'échanges de seringues. Enfin, l'ensemble des acteurs oeuvrant dans le champ sanitaire ont été impliqués dans la prise en charge des personnes toxicomanes par la mise en place de réseaux ville-hôpital regroupant des établissements publics de santé, des médecins généralistes et des pharmacies libérales. Ces orientations ont permis un doublement du nombre de personnes toxicomanes accueillies dans le dispositif spécialisé de soins aux toxicomanes : 64 738 personnes toxicomanes ont été suivies en 1995 dans les centres spécialisés de soins aux toxicomanes. Au total, les crédits du ministère de l'emploi et de la solidarité consacrés en 1998 à cette politique s'élèvent à 780 MF. Le Gouvernement a demandé à la présidente de la MILDT de tenir compte des observations formulées par la Cour des comptes pour que l'organisation, le fonctionnement et l'attribution des crédits dont elle dispose s'effectuent dans des conditions conformes aux recommandations de la Cour des comptes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Demange](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13022

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé et action sociale

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 1er mars 1999

Question publiée le : 13 avril 1998, page 2036

Réponse publiée le : 8 mars 1999, page 1449